

Le centre d'implantation cochléaire de Strasbourg suit une cohorte de 450 patients. Ces patients viennent d'Alsace et de ses régions limitrophes.

Chaque année, de nouveaux patients sont concernés par l'implant cochléaire. Les personnes que nous suivons peuvent être des tout-petits, des enfants, des adolescents et des adultes sans limite d'âge.

Dès la période de pré-implantation, nous recommandons aux patients de démarrer un suivi orthophonique : il s'agira de mettre en place des stratégies de communication efficaces, de développer l'apprentissage de la lecture labiale, d'accompagner les familles dans le parcours de surdit .

Lorsqu'il s'agit de tout-petits, le travail prend sa place autour de la famille, en développant les interactions, en mettant en place des moyens de soutenir la communication, d'entrer dans le symbolique, en instaurant des gestes, des signes de la LSF, la langue parlée complétée (LPC) selon le souhait des familles.

Ce travail instauré en amont sera bénéfique pour la suite du suivi lorsque la personne aura été implantée.

Après une implantation cochléaire, la prise en charge orthophonique est essentielle pour que les patients bénéficient de la meilleure réhabilitation possible. Celle-ci doit se faire en libéral, au plus près du domicile des patients, afin qu'ils puissent s'y rendre 2 à 3 fois par semaine : **une rééducation intensive et régulière est l'un des facteurs clés pour que les patients investissent leur implant.**

Au CHU, nous voyons les patients très régulièrement en réglage et en bilan orthophonique durant la première année, puis de façon annuelle ; la rééducation en libéral se poursuit selon les besoins du patient. En général chez les adultes, la prise en charge en libéral dure environ un an. Pour certains patients avec des troubles cognitifs, ou qui sont isolés, la poursuite du suivi reste bénéfique sur le long terme et est à définir avec le patient.

Si vous êtes intéressé.es pour recevoir nos patients, qui ont beaucoup de difficultés à trouver des orthophonistes, vous pouvez vous manifester en envoyant un mail au secrétariat à l'adresse ci-dessous.

Ceci est possible même si vous n'avez jamais eu l'occasion de prendre en charge des patients sourds. L'équipe est disponible pour tout échange concernant le suivi des patients, et vous pourrez prendre contact avec nous en passant par l'adresse indiquée pour contacter les orthophonistes, les régleuses d'implants, la psychologue ou le médecin ORL du service.



Le centre d'implantation cochléaire de Nancy pose des implants depuis 2001.

Nous suivons une cohorte d'environ 400 patients (60% d'adultes et 40% d'enfants) qui viennent pour l'essentiel de la Lorraine et des régions limitrophes (notamment la Haute Marne). Les patients qui nous sont adressés peuvent être de tout âge. Nous voyons principalement des bébés dans la phase diagnostique post-dépistage ainsi que des personnes adultes parfois âgées.

L'équipe est composée de 2 chirurgiens ORL, 1 médecin audiophonologiste, 2 orthophonistes, 3 psychologues et 4 audioprothésistes régleurs d'implants. Nous sommes amenés à collaborer régulièrement avec les services d'imagerie, de gériatrie, de pédiatrie, de génétique, d'anesthésie... ainsi qu'avec les orthophonistes qui travaillent en libéral ou en structure spécialisée près du domicile des patients.

En orthophonie nos missions sont centrées sur les bilans pré et post implantation cochléaire. Nous assurons aussi l'intervention orthophonique auprès de quelques patients qui résident près du centre.

Dans la période pré-implant cochléaire, **une intervention orthophonique proche du domicile du patient est nécessaire dès le diagnostic chez un enfant** car l'indication d'implantation cochléaire ne sera posée qu'après 6 mois d'appareillage conventionnel associé à la prise en charge orthophonique (installation des prérequis à la communication et au langage, prise de conscience du monde sonore, accompagnement parental).

Concernant les adultes, l'intervention orthophonique dans la phase pré-implant sera axée sur l'apprentissage de la lecture labiale et l'éducation auditive avec les prothèses auditives conventionnelles. **Il est de plus rassurant pour le patient et sa famille de faire connaissance avant l'implantation avec l'orthophoniste qui l'accompagnera dans la phase post implant.**

Au sein du centre, les patients sont convoqués chaque année pour un bilan post implant pluridisciplinaire (médecin ORL, orthophoniste, psychologue et régleur d'implant) pendant 5 ans pour les adultes et jusqu'à leur majorité pour les enfants. C'est ensuite le patient qui gère le calendrier de ses rendez-vous selon ses besoins, sachant qu'il doit idéalement rencontrer une fois par an le médecin ORL et le régleur de son implant.

L'intervention orthophonique post implant des patients adultes et enfants est essentielle pour que la réhabilitation auditive via l'implant cochléaire se passe le mieux possible :

- Pour les patients adultes, elle dure environ un an.
- L'accompagnement des enfants est plus long puisqu'il faut, en parallèle de l'éducation auditive, construire et étayer toute la fonction langage oral et veiller à la bonne installation du langage écrit.

Depuis l'implant cochléaire, qui réhabilite bien la fonction auditive, ces interventions orthophoniques ne nécessitent pas d'équipement technique spécifique.

Nos patients sourds adultes et/ou enfants ont souvent bien du mal à trouver un.e orthophoniste proche de leur domicile. C'est pourquoi nous sommes régulièrement amenées à vous solliciter.

Vous pouvez prendre en soins les patients implantés, même si vous n'avez jamais eu l'occasion de travailler avec des patients sourds. L'équipe est disponible pour tout échange concernant le suivi des patients. Pour contacter les orthophonistes, les régleuses d'implants, la psychologue ou le médecin ORL du service, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse ci-dessous .



Le centre d'implantation cochléaire de Reims a pour mission d'accompagner :

1. Les bébés et leur famille suite au diagnostic de surdité
2. Les bébés et les enfants pour des bilans pré et post-implant cochléaire
3. Les adultes pour des bilans pré et post-implant cochléaire
4. Les enfants appareillés pour un suivi annuel

L'accompagnement et la prise en soin des enfants présentant une surdité :

Depuis la mise en place du dépistage auditif en 2014, les diagnostics de surdité sont précoces. Notre accompagnement a donc évolué. Vers les 2-3 mois de l'enfant, nous recevons les familles dans la semaine suivant l'annonce du diagnostic par le médecin pour une reprise de l'annonce par un orthophoniste puis par un psychologue. La famille rencontre également l'audioprothésiste pour un appareillage précoce. Durant la suite de sa première année de vie, le bébé est suivi en orthophonie tous les 3 mois au centre d'implantation cochléaire. La famille peut également consulter le psychologue si besoin. En parallèle, la famille est orientée vers un orthophoniste en libéral pour un suivi régulier. **La coordination entre l'orthophoniste de l'hôpital et l'orthophoniste de ville est nécessaire pour une prise en soin optimale.**

Le suivi des enfants suit les recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) :

- **Accompagner les familles et l'enfant** présentant une surdité bilatérale avec un seuil auditif supérieur à 40dB
- **Proposer un programme d'intervention précoce** adapté au besoin de l'enfant (préciser les niveaux d'audition, expliquer la surdité, renforcer les compétences des familles et de l'enfant, favoriser le développement des pré-requis de communication et du langage, faciliter l'inclusion de l'enfant etc.)
- **Présenter les différentes approches de communication possible**
- **Maintenir et développer toute forme de communication** verbale ou non verbale
- **Donner une place systématique aux parents** et porter une attention particulière à la fratrie.

A l'issue de la première année, l'accompagnement des enfants appareillés est proposé annuellement. Des tests perceptifs sont effectués à cette occasion, des échelles sont complétées et un point est fait sur le développement langagier de l'enfant, son intégration scolaire, etc... Un soutien pour la mise en place des aménagements scolaires est proposé (intervention en crèche, en classe, documents mis à disposition des enseignants).

L'implantation cochléaire chez l'enfant :

En fonction du degré de surdité et des résultats de l'appareillage conventionnel, un implant cochléaire peut être proposé aux alentours d'un an.

Les indications audiométriques de l'implantation sont les suivantes :

- **Surdit e profonde** : l'implantation cochl eaire est indiqu ee lorsque le gain proth etique ne permet pas le d eveloppement du langage.
- **Surdit e s ev ere** : l'implantation cochl eaire est indiqu ee lorsque la discrimination est inf erieure ou  egale  a 50 % lors de la r ealisation de tests d'audiom etrie vocale adapt es  a l' age de l'enfant. Les tests doivent  tre pratiqu es  a 60 dB, en champ libre, avec des proth eses bien adapt ees.
- **Au-del a de 5 ans** : en cas de surdit e cong enitale profonde ou totale non  evolutive, il n'y a d'indication (sauf cas particuliers) que si l'enfant a d evelopp e une app etence  a la communication orale.

Dans le cadre du projet pr e-implant, l'enfant rencontre le chirurgien ORL et l'audioproth esiste. Il b en eficie d'un bilan orthophonique et d'une consultation psychologique. En parall ele, sont organis es scanner, IRM et VNG (vi edonystagmogramme). Il est  egalement propos e  a la famille de rencontrer la famille d'un enfant ayant  ete implant e.

Le bilan orthophonique pr e-implant a pour objectif de r ealiser un bilan audio-perceptif, d'expliquer le fonctionnement de l'implant, le principe de la chirurgie, de donner des recommandations et limites. Des informations sont  egalement donn ees sur l'importance du suivi pluridisciplinaire et de la prise en soin orthophonique.

Suite  a l'implantation cochl eaire, l'enfant sera revu tr es r eguli erement :

- Consultation annuelle avec l'ORL
- R eglages tr es r eguliers de l'implant avec l'audioproth esistes la 1 ere ann ee puis 1  a 2 fois par an par la suite
- Bilan orthophonique post implant  a 3 mois, 6 mois, 12 mois puis tous les ans
- Bilan psychologique 6 mois apr es l'implantation

L'implantation cochl eaire chez l'adulte :

La prise en soin de l'adulte est sensiblement la m eme que celle de l'enfant au niveau des consultations, bilans, tests effectu es.

Les crit eres audiométriques d'implantation cochl eaire sont les suivants :

- **Surdit e s ev ere  a profonde bilat erale** : discrimination inf erieure ou  egale  a 50% lors de tests d'audiom etrie vocale r ealis es  a 60dB en champ libre avec un appareillage adapt e
- **Surdit e unilat erale + acouph enes**

Il n'y a pas de limite d' age sup erieure pour une implantation cochl eaire.

En plus des examens et tests pr ec edemment cit es chez l'enfant, une consultation g eriatricque est propos ee pour les patients de plus de 70 ans.

Lors du bilan post-implant, des conseils sont donn es pour favoriser le travail en autonomie et pour mettre en place la connectivit e.

